

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LE HAMEAU DE LA CLAIRIERE »
ROND POINT DU GOLF
91190 GIF SUR YVETTE**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER
2000 TENUE AU CHÂTEAU DE BELLEVILLE**

La séance ouvre à 21 heures 15, après recueil des différents pouvoirs.

Monsieur Vergely, président de l'ASL, remercie les personnes présentes et ouvre la séance après les interventions des Habitants relais et du Lieutenant Jouanon, de la gendarmerie de Palaiseau.

Les différents membres du bureau, titulaires ou suppléants sont présents. Leurs noms et attributions sont rappelés ci-dessous :

Président : M. VERGELY

Trésorier : M. SANCHEZ

Secrétaire : Mme CHAMPION

Architecture : M. BOUREE

Éclairage : M. VANDERSTIEGEL

Espaces verts : Mmes HASCOET et GOURDIN

Voirie TP : Mme PONTVIANNE

Dossier fissures : M. FAUBEAU

Conformément à l'article 12- titre 2 des statuts, sont nommés :

Madame Champion : secrétaire de séance

Monsieur Fleischmann : scrutateur

74 propriétaires sont présents ou représentés, totalisant 99002 (Quatre vingt dix neuf mille deux) points sur 257262 (Deux cent cinquante sept mille deux cent soixante deux) points, soit 38,48 % des points.

Monsieur Vergely rappelle l'ordre du jour :

1. Intervention du groupe des Habitants relais
2. Intervention du Lieutenant Jouanon
3. Rapport moral
4. Approbation des comptes 1998/1999
5. Vote de la résolution 1
6. Vote de la résolution 2
7. Vote de la résolution 3
8. Vote de la résolution 4
9. Vote de la résolution 5
10. Vote de la résolution 6
11. Vote de la résolution 7
12. Élections de nouveaux syndics
13. Questions diverses

- 1) Les Habitants relais communiquent à l'assemblée les résultats de l'enquête menée au sein de la Clairière et l'informent sur leur raison d'être et leurs projets. Voir annexe jointe.
- 2) Intervention du Lieutenant Jouanon sur les problèmes de sécurité à Gif . Voir annexe jointe.

3) Rapport moral :

Monsieur Vergely rappelle que le Bureau ,au cours de l'année 1999, a cherché à maintenir le cadre de vie des habitants de la Clairière, à préserver les intérêts particuliers, à intégrer la Clairière dans Chevry .Deux bulletins ont été distribués pour informer les habitants des actions du Bureau .

En ce qui concerne la gestion du Bureau, tout a été fait pour réduire au maximum les frais de fonctionnement : les distributions de courrier sont faites par les membres du bureau, la ligne téléphonique défectueuse du Rond-point a été supprimée, le tarif EDF applicable au domaine public a été obtenu.

Le poste espaces verts représente une grande partie des dépenses communes. Il a cependant été obtenu que les services municipaux s'occupent de la deuxième entrée et il est prévu de renégocier le contrat d'entretien des espaces verts lorsque ce dernier arrivera à échéance (décembre 2000). Cette année, il n'y a pas eu de problèmes pour obtenir la taille des haies et l'entretien des maisons des groupes locatifs.

Le Bureau tient à remercier l'ensemble des habitants pour le soin qu'ils apportent à leurs habitations, contribuant ainsi au maintien d'un cadre de vie agréable.

Cependant, le Bureau tient à faire remarquer que , conformément à l'article 15 du cahier des charges, toute modification de l'aspect extérieur doit être soumise au Bureau et à une commission d'architecture : ceci concerne les persiennes, les volets roulants, les portes de garages, les antennes paraboliques, les ouvertures supplémentaires, les vérandas, les sas d 'entrée et les combles. Pour ces quatre dernières modifications citées, une demande de travaux doit être transmise à la mairie.

Le Bureau rappelle également que conformément à l'article 16 du cahier des charges, tout propriétaire est tenu d'entretenir le toit et les façades de sa maison ainsi que le trottoir attenant à son domicile (ramassage des ordures et des feuilles).

En cas de manquements à ces règles, le Bureau est autorisé à intervenir (article 19 du cahier des charges).

Monsieur Vergely signale également que des réunions entre présidents d'ASL se sont tenues et se tiendront encore afin de discuter sur les statuts de l'ASL Chevry2, le réseau télé (possibilité de câblage gratuit si câblage de la vallée),la commission d'architecture.

4) Approbation des comptes : M. Sanchez, trésorier, présente et explique en détails les comptes d'exploitation ainsi que le bilan de l'exercice 1998/1999. Il est ensuite procédé à l'approbation des comptes.

Contre : Menneglier

L'assemblée vote le quitus à la majorité (pour : 97789 points, contre : 1213 points).

5) Vote de la résolution 1 : modifications des statuts de l 'ASL Chevry2.

Pour : Guyonneau, Mennelet, Menneglier, Pasques

Abstention : Bourdais, Cardot, Genehabitat

L'assemblée vote contre à la majorité (pour :4498 points, abstention : 14844 points, contre : 79660 points) et laisse le pouvoir à son Président pour renégocier les modifications de statuts de l'ASL CHEVRY2.

6) Vote de la résolution 2 : Règles relatives au fonctionnement du groupe des Habitants relais.

Abstention : Genehabitat, Mennelet, Pasques, Faubreau, Bourdais

Contre : Azan, Ballieul, Barbier, Barrault, Baud, Bianchi, Boucher, Damond, Desbouvrie, Krebs, Lalou, Lez, Liauzu, Menneglier, Nicolas, Pirreda, Picquet, Ruscassie, Schmitt, Unal, Vancoillie, Vicot

L'assemblée vote pour à la majorité (abstention : 17093 points, contre : 26505 points, pour : 55404 points).

7) Vote de la résolution 3 :

-Résolution 3.1 : Traitement des ornières.

Contre : Bianchi, Vancoillie

Abstention : Genehabitat, Guyonneau

L'assemblée vote pour à la majorité (contre : 2049 points, abstention : 10228, pour : 86725).

-Résolution 3.2 : Abattage des arbres nocifs.

Contre : Cardot, Guyonneau

L'assemblée vote pour à la majorité (contre : 2104 points, pour : 96898)

8) Vote de la résolution 4 : Harmonisation de la signalisation.

Contre : Bianchi, Vancoillie

Abstention : Genehabitat

L'assemblée vote pour à la majorité (contre : 2049 points, abstention : 9151, pour : 87802)

9) Vote de la résolution 5 : Création provisoire d'un espace de stationnement handicapé.

Abstention : Vancoillie

L'assemblée vote pour à la majorité (abstention : 1061 points, pour : 97941 points).

10) Vote de la résolution 6 : Approbation du budget prévisionnel.

L'assemblée vote pour à l'unanimité.

11) Vote de la résolution 7 : résolution transmise par Mme Audon, habitant au 121.

Mme Audon demande s'il est possible d'aménager des parkings à la place des haies délimitant les trottoirs de la route.

Le Bureau, en vertu du respect du cahier des charges s'oppose à cette solution.

L'assemblée à sa majorité suit l'avis du Bureau et vote contre.

Monsieur Vergely propose qu'un groupe d'habitants forme une commission afin d'étudier diverses possibilités d'amélioration du stationnement et que ce groupe soumette son travail au cours d'une prochaine assemblée. Le Bureau ne peut que rappeler aux personnes de garer au moins une de leurs voitures dans leur garage et de faire appel aux règles de bon voisinage qui consistent à respecter son voisin et à s'arranger avec lui pour que tout le monde puisse vivre en harmonie.

12) Élections des nouveaux syndics : les mandats de Mme Pontvianne, Mrs Sanchez et Vanderstiegel arrivent à échéance. Mme Pontvianne, qui a assuré la présidence pendant 1 an et qui durant 5 autres années s'est occupée de l'ASL souhaite laisser sa place. Le Bureau la remercie chaleureusement d'avoir consacré tant de temps à l'association. Le Bureau remercie également M. Vanderstiegel pour ses prestations .

L'assemblée élit les nouveaux membres du bureau :

Mme Champion : titulaire

M. Sanchez : titulaire

Mme Gourdin : titulaire

M. Villedieu : titulaire

Mme Hascoët : titulaire

M. Fleischmann : titulaire

Ces six personnes viennent s'ajouter aux membres du bureau déjà titulaires : M. Bourée et M. Vergely. Monsieur Faubreau reste suppléant.

13) Questions diverses :

Différents points d'actualité ont été abordés :

- *Ravalement et entretien des toitures* : actuellement de nombreuses sociétés, le plus souvent bretonnes, circulent dans la Clairière et proposent de nettoyer les toitures ou les façades pour une somme d'environ 1500 F (le double si toiture et façade). Il faut savoir que ces entreprises utilisent de l'eau de Javel pour nettoyer. Après renseignement auprès d'entreprises spécialisées, il est préférable de réaliser un entretien avec un anti-mousse, qui donne des résultats plus durables et garantit l'intégrité des tuiles. Ce traitement est bien évidemment plus onéreux (de l'ordre de 2500 F pour la toiture et de 5500 F pour le toit et la façade). L'eau de Javel, si elle n'est pas utilisée à chaque fois est suffisante. Cependant une utilisation répétée peut entraîner une augmentation de la porosité des tuiles. A utiliser donc avec modération !
- *Le dossier fissure*, traité par l'association Forum de la Mare de Frileuse, avance. M. Faubéau qui s'occupe de cette association rappelle que la dernière tranche de maisons arrive au terme de sa garantie décennale et qu'il est grand temps aux personnes ayant constaté des fissures dans leur maison de contacter l'association. Une nouvelle procédure pourrait alors être commencée. Les personnes ne connaissant pas la date d'échéance de leur garantie décennale peuvent contacter M. Faubéau (N° 156) ou M. Vanderstiegel (N°62).
- *Point sur la télévision* : autre sujet qui revient sans cesse ! Depuis décembre, le réseau télévision s'est amélioré. Un nouveau contrat a été passé avec la société SOCOFA, beaucoup moins onéreux que le précédent. Un projet de raccordement de Chevry par un câblo-opérateur est à l'étude. Cependant, ce projet est soumis au câblage de Gif vallée et de l'accord de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

INTERVENTION DU LIEUTENANT JOUANON DE LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE PALAISEAU

Le Lieutenant Jouanon , accompagné du gendarme Gonnord chargé du quartier, fait le point sur les cambriolages, la délinquance à Gif.

Depuis 1992, on observe une diminution des cambriolages et de la délinquance dans la région. Il y a cependant toujours des problèmes sur Chevry , qui s'expliquent par le fait que dans la journée, beaucoup de maisons sont vides (personnes au travail), que la topographie des lieux se prête bien aux cambriolages (haies , sous-sol), que le RER est proche et que le niveau de vie assez élevé des Giffois suscite des convoitises.

Le seul moyen de lutter contre cette délinquance qui se déplace vite (RER) est l'intervention rapide et en flagrant délit de la Gendarmerie.

Le flagrant délit est le meilleur moyen de pouvoir mener une enquête et de voir le dossier aboutir en justice.

Cependant la Gendarmerie souligne qu'elle possède des moyens limités, ayant entre autre de plus en plus souvent des voitures immobilisées par les délinquants (voitures cassées).

Pour que la gendarmerie puisse intervenir et être efficace, il faut porter plainte le plus rapidement possible. Elle souligne l'importance de groupes tel les Habitants relais pour assurer le relais entre les habitants et les forces de l'ordre. La gendarmerie met elle-même en place des gendarmes relais qui seront responsables d'un secteur et devront rendre des comptes à leur brigade.

Le mot d'ordre pour lutter contre la délinquance est la communication.

La gendarmerie invite tout le monde à signaler des faits et gestes inhabituels, des présences suspectes dans le quartier. Sans tomber dans la délation, cette collaboration avec les gendarmes est le seul moyen efficace d'améliorer la sécurité.